



JACQUEMINOIS

Fiers de nos racines



MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

VOS ACTUALITÉS MUNICIPALES DE DÉCEMBRE 2025



FERMETURE BUREAU MUNICIPAL

22 décembre 2025 au 2 janvier 2026
inclusivement



COLLECTE DE
RECYCLAGE
PRÉVUE LE
25 DÉCEMBRE
DEVANCÉE AU
24 DÉCEMBRE 2025

COLLECTE DE
DÉCHETS
PRÉVUE LE
1 JANVIER 2026
DEVANCÉE AU
31 DÉCEMBRE 2025

SOMMAIRE

Mot du conseil	2
Budget 2026	3
Dates versements des taxes	8
Patinoire extérieure	9
Retour Guignolée et dépouillement de Noël 2025	10-11
Matières résiduelles	12

BIENTÔT DANS VOTRE BOÎTE AUX LETTRES:
LE CALENDRIER MUNICIPAL 2026.

MOT DU CONSEIL

Alors que l'année tire à sa fin, le nouveau conseil municipal souhaite prendre un moment pour s'adresser à la population et souligner quelques faits marquants des dernières semaines.

Tout d'abord, le conseil a adopté récemment le budget municipal pour la prochaine année. Vous trouverez dans cette édition un résumé des principales orientations retenues et de leurs impacts sur le compte de taxes. Notre objectif était d'assurer une gestion responsable des finances publiques tout en maintenant des services de qualité pour l'ensemble de la communauté. Cela implique parfois des choix déchirants, mais nous rappelons que les élus sont également des contribuables, ce qui assure une prise de décision réfléchie et consciencieuse.

Nous tenons également à remercier chaleureusement toutes les citoyennes et tous les citoyens qui ont contribué à la Guignolée cette année encore. Votre générosité et votre engagement témoignent une fois de plus de la grande solidarité qui caractérise notre milieu. Grâce à votre participation, plusieurs familles de notre communauté pourront vivre un temps des Fêtes un peu plus doux.

Enfin, nous souhaitons souligner le grand succès du dépouillement d'arbre de Noël, qui a rassemblé petits et grands dans une ambiance festive et conviviale, ainsi que le succès de l'ensemble des événements de loisirs de la dernière année qui nous offrent un lieu de rassemblement, de partage et de complicité tant apprécié.

Au nom de l'ensemble du conseil municipal, nous vous remercions pour votre participation à la vie communautaire et vous souhaitons un très joyeux temps des Fêtes, empreint de paix, de santé et de bonheur. Au plaisir de vous retrouver en 2026, une année qui marquera l'aboutissement de plusieurs projets majeurs, longtemps attendus et porteurs de retombées positives pour la collectivité.

Votre conseil municipal.



CORDONNÉES DE VOTRE MAIRESSE

Marie-Eve Boutin
mairie@sjlm.ca
514 260-5446

GREFFE ET AFFAIRES POLITIQUES

PROJET DE RÈGLEMENT

Dépôt du projet règlement numéro TX-504 visant à fixer le taux de taxe municipale et les conditions de perception et de tarification de l'exercice 2026

L'objet de ce règlement est de définir les différents taux de taxation à imposer aux citoyens selon les secteurs et les services, conformément au budget adopté en séance extraordinaire pour l'année 2026.



INFORMATIONS SUR LES SÉANCES DU CONSEIL



Prochaine séance : mardi 20 janvier 2026 | 19 h



Lieu: 20, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur



Les séances sont diffusées en simultanée sur la plateforme TEAMS. Lien et code disponible sur l'événement du site internet.



L'enregistrement est rendu disponible au lendemain des séances sur la chaîne YouTube de la municipalité et le site internet.

Tous les règlements adoptés lors de la séance sont disponibles sur demande au bureau municipal ou pour certains, sur le site internet de la municipalité, dans la section « règlements municipaux ».



FINANCES ET TRÉSORERIE

RÉSUMÉ DU BUDGET 2026 MUNICIPALITÉ SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

Ce document est préparé à titre d'outil de lecture et de compréhension du budget municipal dans ses grandes lignes. Il se veut le reflet des principales décisions prises par le conseil municipal pour l'année à venir en matière de finances, mais aussi des investissements et des projets prévus au programme triennal d'immobilisation (PTI).

Le budget 2026, présenté dans les pages qui suivent, a été adopté le 9 décembre 2025 lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal. La préparation du budget découle d'un processus de longue haleine, rigoureux, impliquant plusieurs acteurs et professionnels afin d'en arriver à une prévision finale, qui se veut le reflet de la volonté d'action du conseil municipal, en respect de la capacité de payer des citoyens qui composent sa communauté.

Il va sans dire que la hausse qui se répercute sur le compte de taxes ne reflète pas la volonté du conseil. Celui-ci a travaillé avec minutie pour limiter au maximum les nouvelles dépenses, tout en maintenant la qualité de service. Toutefois, l'année 2026 est marquée par le renouvellement du plus gros emprunt de la municipalité, celui pour les infrastructures d'eau, dont le taux d'intérêt sera également à la hausse, en concordance avec les impacts financiers connus sur l'économie québécoise depuis la pandémie. Les prochaines pages démontrent les impacts de cette hausse sur le budget et par conséquent, sur le compte de taxes annuelles.

Le présent document comporte quatre grandes sections :

1. Les activités de fonctionnement et d'affectation
2. Le processus d'équilibre budgétaire
3. Les activités d'investissement
4. Les données de fiscalité (taxation et tarification)

1. LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'AFFECTATION

Cette section du budget présente les revenus et les charges qui permettent à la municipalité d'exercer ses activités au quotidien et de rendre les services municipaux aux citoyens.

REVENUS	2025	Écart ¹	2026
Taxes foncières	2 526 373 \$	64 535	2 590 909 \$
Taxes de services	680 761 \$	177 485	858 246 \$
Tarif de services	174 660 \$	92 500	267 160 \$
Taxe de contribution	132 100 \$	(1170)	130 930 \$
Imposition de droits	76 000 \$	187 250	263 250 \$
Tenant lieu de taxes	8 000 \$	1 500	9 500 \$
Services rendus	88 745 \$	5 031	93 776 \$
Transferts	571 670 \$	(89 429)	482 241 \$
Autres	78 500 \$	(680)	77 820 \$
TOTAL DES PRODUITS	4 336 810 \$	437 022	4 773 832 \$

¹ Les nombres entre parenthèses sont négatifs

Parmi toutes ces sources de revenus, le conseil municipal n'a de pouvoir que sur la première ligne, soit la taxe foncière qui se traduit par le taux de taxation fixé pour chaque 100 \$ d'évaluation foncière. Les taxes de services découlent directement de l'emprunt, lequel a fait l'objet d'un refinancement en 2026, et dont les intérêts à payer font un bon de plus de 3%.

Pour ce qui est du tarif de services, il fait référence au tarif facturé à la porte pour la collecte des ordures ménagères, du recyclage et du compost. Jusqu'à cette année, la municipalité pouvait octroyer un crédit à chaque contribuable relatif aux redevances sur la collecte de matières résiduelles, qui représentait environ 100 \$ de crédit par porte. En 2026, la Loi nous interdit maintenant d'utiliser ces redevances à titre de crédit sur les taxes. Les sommes devront être affectées à des activités prévues au Plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR) de la MRC des Jardins-de-Napierville, ce qui explique la hausse substantielle de revenus provenant directement de la tarification.

CHARGES²	2025	Écart	2026
Administration générale	798 817 \$	3 277	802 093 \$
Sécurité publique	1 049 926 \$	14 281	1 064 207 \$
Transport	1 104 313 \$	75 605	1 179 918 \$
Hygiène du milieu	633 924 \$	18 668	652 591 \$
Santé et bien-être	4 481 \$	356	4 837 \$
Urbanisme et mise en valeur	352 301 \$	(83 188)	269 113 \$
Loisirs et culture	423 263 \$	21 238	444 501 \$
Frais de financement	255 181 \$	169 017	424 198 \$
TOTAL DES DÉPENSES	4 622 204 \$	219 255	4 841 460 \$

² Les charges comprennent les masses salariales de chaque département

Les écarts constatés se situent surtout au niveau des frais de financement tel qu'expliqué précédemment. Autrement, les différences les plus importantes sont au niveau du transport et de l'urbanisme, lesquelles s'expliquent par le renouvellement du contrat de déneigement qui nous vaut une hausse considérable des charges de transport. Au niveau de l'urbanisme, la difficulté de combler la vacance au poste de coordonnateur à l'aménagement nous oblige à trouver des alternatives, ce qui implique un salaire de moins dans ce poste pour 2026.

Des augmentations sont aussi prévues au niveau du budget de loisirs, notamment pour tenir des activités de loisirs plus complètes au courant de l'année, lesquelles viennent tout de même avec des sources de revenus telles que des commandites ou des revenus d'activités.

Finalement, un important exercice de compression des coûts a été réalisé dans différents postes budgétaires pour tenter de contenir la hausse des charges de fonctionnement à son minimum et ce, malgré des dépenses incompressibles comme la quote-part de la Sûreté du Québec ou encore l'octroi d'un nouveau contrat de services techniques pour la gestion des infrastructures d'eau usée et potable de la municipalité.

2. LE PROCESSUS D'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Conformément au Code municipal du Québec, la municipalité doit, avant le 31 décembre de l'année en cours, adopter un budget dans lequel les prévisions de revenus sont au moins égales aux prévisions de dépenses, soit atteindre un équilibre budgétaire.

Ainsi, il importe d'ajouter aux sections du budget de fonctionnement présentées dans la section précédente, les autres activités financières, dont le remboursement des dettes à long terme, les dépenses d'immobilisations et les affectations des surplus cumulés.

REVENUS FONCTIONNEMENT	2025	Écart	2026
Taxes	3 513 895 \$	333 350	3 847 245 \$
Tenant lieu de taxes	8 000 \$	1 500	9 500 \$
Services rendus	88 745 \$	5 031	93 776 \$
Transferts - fonctionnement	571 670 \$	(89 429)	482 241 \$
Autres revenus	154 500 \$	186 570	341 070 \$
TOTAL DES REVENUS	4 336 810 \$	437 021	4 773 831 \$

DÉPENSES FONCTIONNEMENT	2025	Écart	2026
Administration générale	798 817 \$	3 277	802 093 \$
Sécurité publique	1 049 926 \$	14 281	1 064 207 \$
Transport	1 104 313 \$	75 605	1 179 918 \$
Hygiène du milieu	633 924 \$	18 668	652 591 \$
Santé et bien-être	4 481 \$	356	4 837 \$
Urbanisme et mise en valeur	352 301 \$	(83 188)	269 113 \$
Loisirs et culture	423 263 \$	21 238	444 501 \$
Frais de financement	255 181 \$	169 017	424 198 \$
TOTAL DES DÉPENSES	4 622 204 \$	219 255	4 841 460 \$

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	2025	Écart	2026
Appropriation de surplus	(721 259) \$	(135 726)	(585 533) \$
Remboursement de dette	242 200 \$	(94 302)	336 502 \$
Conciliation fiscale	193 667 \$	12 144	181 523 \$
TOTAL AUTRES ACTIVITÉS	(285 392) \$	(217 884)	(67 508) \$

INVESTISSEMENTS	2025	Écart	2026
Transferts - investissements	4 635 683 \$	(951 247)	3 684 436 \$
Autres revenus d'investissement	- \$	76 687	76 687 \$
Appropriation surplus	185 364 \$	(135 264)	50 100 \$
Financement long terme	3 432 750 \$	(909 270)	2 523 480 \$
Financement des immobilisations	93 152 \$	(39 764)	53 388 \$
Émission de prêts	(1 800 000) \$	1 500 000	(300 000) \$
TOTAL D'INVESTISSEMENTS	6 546 949 \$	(458 859)	6 088 090 \$

IMMOBILISATIONS	6 546 949 \$	(458 859)	6 088 090 \$
-----------------	--------------	-----------	--------------

SURPLUS (DÉFICIT)	- \$		- \$
-------------------	------	--	------

3. LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Le programme triennal d'immobilisations (PTI) reflète les différents investissements à venir dans la municipalité en fonction des priorités définies par le conseil municipal par le biais d'outils tels que la planification stratégique, les recommandations des comités et autres.

Le PTI est revu annuellement, mais prévoit les projets à réaliser et les sommes à investir sur les trois années suivantes. Il montre aussi à partir de quelle(s) source(s) de financement ces projets pourront se concrétiser sans trop impacter le budget de la municipalité.

PROJETS	2026	2027	2028	FINANCEMENT
ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
Remplacement de serveur	10 150			Aucun
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
Pinces de désincarcération	21 340			Surplus cumulés
Fonds d'équipement incendie	29 219			Affectation dans surplus
Remboursement de solde d'emprunt camion-citerne + achat d'un véhicule officiers	89 523		65 500	Surplus cumulés
Fonds remplacement véhicules	130 000	130 000	130 000	Affectation dans surplus
TRANSPORT - VOIRIE				
Réfection rue du Moulin (130m)	255 677			Emprunt à l'ensemble
Réfection rang St-André + réparation de 17 ponceaux	1 967 802			Emprunt à l'ensemble
Réfection Édouard VII + ponceaux à remplacer	58 687	504 000	3 000 000	Fonds de carrière + PAVL + Hydro-Québec
Remplacement camion de TP + équipement de déneigement	10 000	100 000		Fonds de roulement
HYGIÈNE DU MILIEU				
Recherche en eau - Nouveaux puits + réservoir + amélioration	488 043	5 407 486		TECQ + PRIMEAU
Mise aux normes des installations sanitaires isolées	300 000			Emprunt au secteur
Amélioration infras – Landry	15 000			Fonds réservé du secteur
Amélioration infras - Village	6 500			Fonds réservé du secteur
Vidange de boues secteur Landry		145 000		Fonds réservé du secteur
AMÉNAGEMENT – URBANISME				
Automobile d'inspection	8 635			Fonds roulement
IMMEUBLES				
Complexe municipal	3 151 183	3 622 151		PRACIM + Emprunt ensemble
Réaménagement de la caserne	22 079	151 118	1 511 175	Subvention PRACIM
LOISIRS ET CULTURE				
Amélioration parcs - terrains jeux	41 414			Subvention LSM
Amélioration terrains sportifs	18 000			Aucun
Fonds 200e	10 000	10 000	10 000	Affectation dans surplus
Total d'investissement	6 633 252 \$	10 069 755 \$	4 716 675 \$	21 419 681 \$
Subventions estimées	6 584 819 \$	9 724 380 \$	4 201 981 \$	20 511 180 \$
TOTAL À DÉBORUSER	48 433 \$	345 374 \$	514 694 \$	908 501 \$

4. LES DONNÉES DE FISCALITÉ (TAXATION ET TARIFICATION)

	2025	2026
TAXE SUR LA VALEUR FONCIÈRE - TAUX PAR 100 \$ D'ÉVALUATION		
Résidentiel	0.3691	0.3765
Agricole	0.3691	0.3765
Immeubles non résidentiels	0.7191	0.7335
Terrains vagues	0.7382	0.7530
Taxe de service à l'ensemble	0.0162	0.0343
TARIFICATION GÉNÉRALE - COÛT PAR UNITÉ		
Collecte des matières résiduelles	307 \$	317 \$
Redevances sur matières résiduelles	(101) \$	-
Total coût par unité	206 \$	317 \$
Contribution fonds pompiers	110 \$	110 \$
Contribution additionnelle au fonds pompier pour les usages non résidentiel	50 \$	50 \$
Total coût par unité non résidentiel	160 \$	160 \$
Crédit intergénérationnel	(316) \$	(427) \$
TAXE DE SECTEUR SUR LA SUPERFICIE - TAUX PAR 1 MÈTRE CARRÉ		
Secteur Landry - infrastructures	0.467	0.5674
Secteur Landry - entretien	0.547	0.6641
Périmètre urbain - infrastructures promoteurs	1.4306	1.5213
TAXE DE SECTEUR AU FRONTAGE - TAUX PAR 1 MÈTRE LINÉAIRE		
Périmètre urbain – infras. égout	8.07	13.89
Périmètre urbain – infras. aqueduc	5.34	4.40
Périmètre urbain - prolongement principal	26.14	22.13
TARIFICATION SECTEUR - COÛT PAR UNITÉ		
Périmètre urbain - entretien	525 \$	525 \$

En considérant les Lois en vigueur qui contrôlent les taux applicables en fonction des catégories d'immeubles, le conseil est limité dans son pouvoir de répartition du fardeau fiscal. Ainsi, la proportionnalité entre les taux n'a pas été changée pour l'année 2026 et le conseil a limité la hausse des taxes foncières à 2%.

La variation des taxes de secteur s'explique par le refinancement de l'emprunt qui y est associé et un réajustement des soldes par secteur en fonction des paiements réels. Le conseil a choisi de figer les tarifs pour la contribution au fonds incendie ainsi que pour l'entretien des infrastructures dans le périmètre urbain au même taux que l'année dernière.

À titre d'exemple, voici un compte de taxes moyen pour une maison située dans le secteur du périmètre urbain desservi par les services d'aqueduc et d'égouts, une autre à l'extérieur de ce secteur et pour une propriété agricole qui n'a pas les services d'égout et d'aqueduc.

Périmètre urbain (avec services)	2025	2026	Écart (%)	Écart (\$)
VALEUR AU RÔLE (moyenne)	520 000 \$	520 000 \$		
TAXES FONCIÈRES	1919	1958	2	39
SERVICE DE DETTE À L'ENSEMBLE	84	178	111	94
SERVICE DE DETTE - AQUEDUC	402	401	n/a	n/a
SERVICE DE DETTE - ÉGOUT	-	127	n/a	n/a
TARIF D'ENTRETIEN - VILLAGE	525	525	-	-
ORDURES FIXE	206	317	54	111
FONDS INCENDIE FIXE	110	110	-	-
TOTAL ANNUEL	3246 \$	3616 \$	11.40%	370 \$

Périmètre urbain (sans services)	2025	2026	Écart (%)	Écart (\$)
VALEUR AU RÔLE (moyenne)	520 000 \$	520 000 \$		
TAXES FONCIÈRES	1919	1958	2	39
SERVICE DE DETTE À L'ENSEMBLE	84	178	111	94
ORDURES FIXE	206	317	54	111
FONDS INCENDIE FIXE	110	110	-	-
TOTAL ANNUEL	2320 \$	2563 \$	10.50%	243 \$

Zone agricole	2025	2026	Écart (%)	Écart (\$)
VALEUR AU RÔLE (moyenne)	1 072 000 \$	1 072 000 \$		
TAXES FONCIÈRES	3957	4036	2	79
SERVICE DE DETTE À L'ENSEMBLE	174	368	111	194
ORDURES FIXE	206	317	54	111
FONDS INCENDIE FIXE	160	160	-	-
TOTAL ANNUEL	4 497 \$	4 881 \$	8.60%	384 \$

Veuillez prendre note que les taxes seront perçues en quatre versements aux dates suivantes :

1 ^{er} versement	12 mars 2026*
2 ^e versement	14 mai 2026
3 ^e versement	9 juillet 2026
4 ^e versement	10 septembre 2026

*Cette date n'est pas définitive puisqu'elle doit correspondre au 30^e jour suivant l'expédition des comptes de taxes. Elle sera confirmée dans l'envoi.

En terminant, nous tenons à vous remercier de votre confiance et vous témoigner notre plus sincère appréciation. Nous sommes conscients des impacts du compte de taxes dans le quotidien de nos citoyens et particulièrement pour les petites familles. De beaux projets sont en cours et verront le jour dans les prochaines années et c'est spécialement grâce à votre soutien.

Votre conseil municipal

Rapport imprimé et distribué à chaque porte du territoire le vendredi 19 décembre 2025 conformément au *Règlement obligeant le dépôt et la publication d'un document explicatif du budget municipal* (RLRQ, F-2.1, r.5) et basé sur les informations présentées lors de la séance extraordinaire d'adoption du budget et du PTI tenue le 9 décembre 2025.

AIDE FINANCIÈRE POUR VOS ACTIVITÉS

La municipalité souhaite vous rappeler qu'elle offre un remboursement de 50 \$ par résident, par session, pour l'inscription à une activité, jusqu'à un maximum de 150 \$ par année (trois sessions) jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire.

Certaines activités ne sont pas admissibles. Nous vous invitons à consulter la politique de remboursement sur le site Web de la municipalité pour connaître tous les détails.

Important : la demande de remboursement doit être transmise dans les 30 jours suivant la fin de l'activité ou le paiement complet, selon la date la plus tardive.

Le formulaire de remboursement est disponible sur le site Web de la municipalité, dans l'onglet Aide Financière.



Formulaire de demande de remboursement

COMMUNAUTÉ ET LOISIRS

COMITÉ ET IMPLICATION CITOYENNE

Nos différents comités consultatifs municipaux sont en appel de candidatures pour le mandat de l'année 2026, voici un rappel de ces comités qui ont été évoqués à la dernière séance avec les coordonnées des responsables à joindre pour signifier votre intérêt :

- Agricole – Marie-Eve Boutin – mairie@sjlm.ca
- Développement économique – Audrey Morris – conseil-s1@sjlm.ca
- Politique familiale et MADA – Francine Gingras – conseil-s2@sjlm.ca



Date limite pour envoyer sa candidature au conseiller ou à la conseillère responsable de chaque comité : Mercredi 15 janvier 2026.

PATINOIRE EXTÉRIEURE

Notre équipe travaille activement à l'ouverture officielle de la patinoire pour la saison 2025.

Pour connaître l'état d'ouverture en temps réel, consultez la page Facebook de la municipalité.

Rappels importants

Horaire : Tous les jours jusqu'à 22 h (Aucune plage horaire n'est réservée spécifiquement au patinage libre ou au hockey libre ; les usagers sont invités à faire preuve de courtoisie et à s'entendre sur place.)

Lieu : Derrière le chalet des loisirs (263, route Édouard-VII).

Sécurité :

- Les enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés.
- Le casque est fortement recommandé pour les jeunes enfants et les débutants.
- Pour le hockey, le casque homologué CSA, le protecteur facial complet et le protège-cou sont obligatoires.

Interdictions : Boire, manger, fumer, se bousculer, patiner à grande vitesse, utiliser des traîneaux ou transporter une personne.

Au plaisir de vous voir sur la glace!



SOUTENIR NOS COMMERCES DE PROXIMITÉ

Vous avez un projet de commerce de proximité? Ce programme est pour vous!

Le Volet Commerces de proximité du Fonds régions et ruralité (FRR) du gouvernement du Québec soutient la création, le maintien et l'amélioration des commerces essentiels dans les municipalités de moins de 20 000 habitants à l'aide de subvention. Il vise à assurer l'accès aux biens du quotidien et à renforcer la vitalité des communautés. Une enveloppe de 10 millions de dollars y est consacrée annuellement jusqu'en 2028.

Prochain appel de projets : du 15 décembre 2025 au 16 février 2026.

Communiquez avec le service de développement économique de votre MRC pour obtenir de l'accompagnement en consultant le code QR ci-joint dans le but d'effectuer une demande de subvention.



Demande de subvention
Commerces de proximité du Fonds
régions et ruralité
Gouvernement du Québec



BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

Veuillez prendre note que la bibliothèque de Saint-Jacques-le-Mineur sera fermée du 20 décembre au 4 janvier 2026 inclusivement.

La bibliothèque sera de nouveau ouverte dès le 5 janvier 2026. Nous vous invitons à planifier vos emprunts en conséquence.

Nous offrons une belle sélection de livres de Noël.

Toute l'équipe de la bibliothèque vous souhaite un merveilleux temps des Fêtes.

COORDONNÉES DE LA BIBLIOTHÈQUE

📍	89, rue Principale
📞	450 347-5446, poste 401
✉️	biblio@sjlm.ca
🇫	BIBLIOSJLM

Heures d'ouverture régulières

Lundi	13 h à 19 h
Mercredi	13 h à 19 h
Vendredi	10 h à 17 h
Samedi	11 h à 14 h

FRIPERIE LA SUITE DES CHOSES

La Friperie la Suite des Choses vous réserve une grande vente pour le Boxing Day, avec des pièces uniques à prix spéciaux !

Pour tous les détails, suivez la page Facebook de la friperie.



HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

25 décembre 2025	Fermé
26 décembre 2025	Ouvert de 14 h à 21 h
27 décembre 2025	Ouvert de 10 h à 13 h
1 ^{er} janvier 2026	Fermé
2 janvier 2026	Ouvert de 14 h à 21 h
3 janvier 2026	Ouvert de 10 h à 13 h

COORDONNÉES

📍 144, rue Principale
Saint-Édouard (Québec)
J0L 1Y0

Bac de dons : 93, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, près de la caserne de pompiers

Heures d'ouverture régulières

Jeudi	13 h à 16 h
Vendredi	14 h à 21 h
Samedi	10 h à 13 h

GUIGNOLÉE 2025 : QUAND LA GÉNÉROSITÉ RASSEMBLE TOUTE UNE COMMUNAUTÉ

Nous tenons à remercier l'ensemble des citoyens pour leur grande générosité et tous les bénévoles qui ont participé à la Guignolée 2025. Grâce à vos dons, plusieurs familles de notre communauté ont pu recevoir un soutien précieux en cette période de l'année. Votre solidarité fait une réelle différence et nous en sommes profondément reconnaissants.

Un immense merci à notre service incendie pour votre implication incroyable. Nous sommes profondément reconnaissants envers Go Consigne et son propriétaire, Martin Gagné et sa conjointe, pour leur aide généreuse.

Voici un aperçu en images de ce bel événement.



LE DÉPOUILLEMENT DE NOËL 2025 EN IMAGES



Un immense merci d'avoir participé en grand nombre au dépouillement de Noël 2025 ! Les enfants ont eu la chance de vivre un moment magique : spectacle, bricolages, rencontre avec le père Noël, le tout accompagné de boissons chaudes et de délicieux biscuits.

Merci à tous nos merveilleux bénévoles. Découvrez toutes les photos de cette journée magique sur la page Facebook de la municipalité.

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition pleine de magie !

SÉCURITÉ PUBLIQUE

QUELQUES CONSEILS DE VOTRE SERVICE INCENDIE POUR LES FÊTES



ARBRE DE NOËL

- Installez votre sapin naturel ou artificiel loin d'une source de chaleur (plinthe électrique, chaufferette, foyer, etc.).
- Placez le sapin naturel dans un récipient rempli d'eau et arrosez le pied de l'arbre tous les jours.
- Surveillez la collecte de votre municipalité après les Fêtes pour vous défaire de votre sapin naturel écologiquement.
- Choisissez un sapin artificiel plutôt qu'un sapin naturel pour diminuer les risques d'incendie.

CUISINE DES FÊTES

- Évitez toutes distractions lorsque vous faites cuire des aliments (sortir fumer, parler au téléphone, consulter les médias sociaux, etc.).
- Ne rangez pas d'objets dans le four ou sur la surface de cuisson.
- Éloignez les enfants de la cuisinière.
- Prenez soin de bien éteindre les appareils de cuisson avant de quitter la pièce ou votre domicile.

AVERTISSEURS DE FUMÉE ET PILES

- Il est important d'avoir un avertisseur de fumée en bon état par étage.
- Pensez à prévoir des piles supplémentaires afin de ne jamais prendre celles de vos avertisseurs pour mettre dans les appareils ou jouets à piles.
- Choisissez un avertisseur de fumée avec une pile au lithium d'une durée de 10 ans afin de vous assurer d'être en sécurité à plus long terme.

APPAREIL DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE PORTATIF

- Branchez l'appareil directement dans la prise.
- Utilisez toujours un appareil homologué CSA ou ULC.
- Éteignez-le la nuit ou avant de quitter votre résidence.
- Éloignez de l'appareil toute matière inflammable dans un rayon de un mètre.

RALLONGES ÉLECTRIQUES

- Utilisez des cordons de rallonge homologués CSA ou ULC.
- Ne surchargez pas le circuit électrique. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- Remplacez tout cordon endommagé ou dégageant de la chaleur.

SORTIES ET VOIES D'ACCÈS

- Déneigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres après chaque chute de neige.
- Assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties sont dégagées.

CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes dehors dans un contenant métallique muni d'un couvercle en métal.
- Gardez la chaudière de cendre à un minimum de un mètre de toute matière combustible.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

BRÛLEUR À FONDUE

- Posez le brûleur sur une surface stable qui supporte la chaleur.
- Ne le remplissez jamais lorsqu'il est chaud. Utilisez plutôt un second brûleur.
- Privilégiez un poêle à fondue électrique.

LUMIÈRES DÉCORATIVES

- Choisissez des lumières homologuées CSA ou ULC. Vérifiez si elles sont en bon état et installées selon les directives du fabricant.
- Éteignez-les la nuit ou avant de quitter votre résidence.

BOUGIES

- Ayez toujours à l'œil les chandelles allumées.
- Placez vos bougies sur une surface stable et loin de toute matière inflammable.
- Gardez-les hors de la portée des enfants et des animaux.
- Éteignez toutes les bougies avant de quitter une pièce ou votre domicile.
- Privilégiez les bougies DEL pour une utilisation sans risque.



MATIÈRES RÉSIDUELLES

COLLECTES À VENIR

COLLECTE DE RECYCLAGE
PRÉVUE LE 25 DÉCEMBRE
DEVANCÉE AU 24 DÉCEMBRE 2025

COLLECTE DE DÉCHETS
PRÉVUE LE 1 JANVIER 2026
DEVANCÉE AU 31 DÉCEMBRE 2025

	Jour de collecte	Fréquence de collecte
Déchets	Jeudi	Aux 2 semaines à l'année
Récupération	Jeudi	Aux 2 semaines à l'année
Compostage	Mardi	Aux 2 semaines à partir de décembre
Gros rebuts non valorisables	15 janvier 2026	Chaque mois

Veuillez noter qu'aucun surplus de déchets n'est collecté à l'extérieur des bacs roulants.

Écocentres : Fermés les 25 et 26 décembre 2025 ainsi que les 1^{er} et 2 janvier 2026.

LES PAPIERS D'EMBALLAGE ET LES SAPINS : DES GESTES SIMPLES POUR UN NOËL ÉCORESPONSABLE !

Que faire avec votre sapin après le temps des Fêtes ?

À l'issue des célébrations, il est important de bien se départir de son sapin, qu'il soit naturel ou artificiel, afin de limiter les déchets et favoriser le recyclage.

Sapins naturels

Deux options s'offrent aux citoyens :

Déposer votre sapin dans un écocentre de Compo-Haut-Richelieu (sans décoration)

Les sapins ainsi apportés seront valorisés et transformés en copeaux dans le cadre du processus de compostage du Centre de compostage régional.

Avant de vous déplacer, il est recommandé de consulter les horaires des écocentres sur le site Web de Compo-Haut-Richelieu dans l'onglet Écocentres.

Laisser votre sapin en bordure de rue lors de la collecte de gros rebuts non valorisables

Cette collecte est limitée aux mois de janvier et février, aux dates suivantes : 15 janvier 2026 et 12 février 2026.

À noter : Les sapins ramassés lors de ces collectes ne seront pas valorisés, mais envoyés à l'enfouissement.

Sapins artificiels

En bon état : Les sapins artificiels encore utilisables peuvent être remis à des organismes communautaires pour être réutilisés.

Abîmés ou défraîchis : Ils doivent être déposés lors de la collecte mensuelle de gros rebuts non valorisables.

En suivant ces conseils simples, vous contribuez à la réduction des déchets tout en donnant une seconde vie à votre sapin.

Astuces simples pour un déballage plus écoresponsable

À l'approche des festivités, le tant attendu moment du déballage représente aussi une excellente occasion d'adopter des gestes plus écoresponsables. Avec un peu d'organisation, il est possible de réduire significativement la quantité de déchets générés tout en profitant pleinement de cette tradition. Pour faciliter le tri, il suffit de prévoir trois contenants distincts :

- Un contenant pour les objets réutilisables : Gardez précieusement les articles qui pourront servir l'an prochain, comme les sacs cadeaux en bon état, les choux, boucles et rubans intacts.
- Un contenant pour la récupération : Les contenants (sacs cadeaux abîmés, boîtes de carton), les emballages (papier d'emballage) et les imprimés.
- Un contenant pour les déchets : Réservez cet espace pour ce qui ne peut être ni réutilisé ni recyclé, comme les rubans et choux abîmés

Cette simple préparation permet de simplifier le tri tout en contribuant à la réduction des déchets produits durant la période des Fêtes.

JANVIER							
D	L	M	M	J	V	S	
28	29	30	31	1*	2	3	
		D					
4	5	6	7	8	9	10	
	C			R			
11	12	13	14	15	16	17	
			D				
18	19	20	21	22	23	24	
	C			R			
25	26	27	28	29	30	31	
			D				

* Collecte prévue le 1 jan. 2026 devancée au 31 déc. 2025

D Déchets

R Récupération

C Compostage

 Gros rebuts non valorisables

✓ Acceptés : matelas, divan, tapis, toiles

⊖ Refusés : meuble de bois, toilette, etc.